

Le ministre de la Communication et porte-parole du gouvernement camerounais, René Emmanuel Sadi, a publié une mise au point le jeudi 8 février 2024, concernant l'exercice de la liberté d'expression au Cameroun.

Cette déclaration intervient dans un contexte marqué par l'affaire du journaliste Bruno Bidjang, arrêté pour avoir, selon certaines indiscrétions, dépassé les bornes de la liberté d'expression.

Dans sa communication, René Emmanuel Sadi a évoqué l'engagement du Président Paul Biya, il y a plus de trente ans, en faveur de la démocratie et des libertés au Cameroun. Tout en reconnaissant le droit des citoyens à exprimer librement leurs opinions, le ministre a rappelé que ce droit ne saurait être détourné vers des propos diffamatoires, injurieux ou haineux, témoignant d'un manque de respect envers autrui. Il a également souligné l'importance du respect des valeurs traditionnelles et culturelles du pays, ainsi que des autorités en place.

René Emmanuel Sadi a condamné fermement les dérives verbales et comportementales observées dans les médias et plus particulièrement sur les réseaux sociaux, émanant de certains individus tant au sein qu'à l'extérieur du Cameroun.

Le membre du gouvernement a insisté sur la nécessité pour chacun de faire preuve de respect envers autrui, envers les aînés et envers les autorités, afin de préserver l'harmonie sociale et le respect des valeurs nationales.

Cette sortie du ministre de la communication, porte-parole du gouvernement intervient dans un contexte où la liberté d'expression est mise en balance avec le respect des valeurs et des normes sociales et culturelles du Cameroun. Il s'agit d'un rappel des responsabilités et des limites à ne pas franchir dans l'exercice de ce droit fondamental, en vue de préserver la cohésion et la stabilité de la société camerounaise.



0 8 FEV 2024

## MINISTERE DE LA COMMUNICATION MINISTRY OF COMMUNICATION

## MISE AU POINT DU GOUVERNEMENT

Il y a plus de trente ans, le CHEF DE L'ETAT Son Excellence PAUL BIYA, a résolument engagé le Cameroun dans la voie de la démocratie et des libertés.

Il a, de ce fait, permis à ses compatriotes de pouvoir s'exprimer librement, de faire connaître leurs points de vue sur tous les problèmes d'intérêt commun, manifestant ainsi leur droit légitime à la liberté d'expression, dans un contexte de libéralisation de la vie sociale, une libéralisation voulue et assumée de manière irréversible.

Pour autant, cette option qui aura été saluée par tous, tant à l'échelle nationale qu'internationale, ne saurait être comprise comme le droit laissé à tous et à chacun, de verser dans la démesure et les excès de toute nature, notamment dans l'invective, l'injure, la diffamation, la médisance, l'indécence, le manque de respect à autrui ainsi que d'autres attaques personnelles, l'incitation à la sédition, et même l'hostilité contre la patrie.

Qui plus est, l'expression des libertés dans le contexte culturel qui est le nôtre ne devrait, en aucun cas, faire fi des valeurs sacrées, héritées de nos us et coutumes ainsi que de nos traditions, et enracinées dans le temps et l'espace.

Autrement dit, les traditions et les valeurs qui sont les nôtres nous imposent à tous, le respect et la considération dus à autrui quel qu'il soit, le respect des ainés, le respect des autorités et singulièrement, le respect scrupuleux de celles et ceux qui président aux destinées de notre pays. En conséquence, le Gouvernement de la République déplore et condamne avec force les nombreux écarts de langage, les dérives comportementales, les discours haineux, et les propos indécents enregistrés ces derniers temps à travers les médias, et particulièrement sur les réseaux sociaux, et émanant de certains camerounais et camerounaises vivant au Cameroun ou à l'étranger.

De même, le Gouvernement de la République invite instamment, nos concitoyennes et nos concitoyens, à mettre un terme sans délai, à ces dérives qui sont de nature à attenter à l'image, à l'honorabilité et à la dignité du peuple camerounais, faute de quoi, des actions appropriées seront engagées à l'encontre de leurs auteurs qui qu'ils soient, et où qu'ils se trouvent.

Le Ministre de la Communication

Porte-parole du Gouvernement